

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'écologie, du  
développement durable et de l'énergie

**Arrêté du 26 DEC. 2013**  
**portant désignation du site Natura 2000**  
**pelouses, rochers et buxaies de la pointe de Givet**  
**(zone spéciale de conservation)**

NOR : DEVL1324019A

**Le ministre de la défense et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 26 janvier 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 pelouses, rochers et buxaies de la pointe de Givet » (zone spéciale de conservation FR 2100246) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département des Ardennes : Charnois, Chooz, Foisches, Fromelennes, Givet, Rancennes, Aubrives, Ham-sur-Meuse.

## **Article 2**

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 « pelouses, rochers et buxaias de la pointe de Givet » figure en annexe au présent arrêté.

## **Article 3**

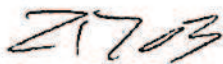
La carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des espèces d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture des Ardennes dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

#### Article 4

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives et le directeur de l'eau et de la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L.Roy

Pour le ministre de la défense et par  
délégation :

Le directeur de la mémoire, du patrimoine  
et des archives



Philippe NAVELOT

## Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 2100246 pelouses, rochers et buxaies de la pointe de Givet (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

##### 1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

4030	Landes sèches européennes
5110	Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion</i> p.p.)
6110	* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i>
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) [*sites d'orchidées remarquables]
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>
9180	* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
91E0	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )

##### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

###### Mammifères

1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>

###### Amphibiens et reptiles

Aucune espèce mentionnée

###### Poissons

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1060 Cuivré des marais  
1065 Damier de la Succise

*Lycaena dispar*  
*Euphydryas aurinia*

Plantes

*aucune espèce mentionnée*

\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive européenne 92/43/CEE

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L.Roy

Pour le ministre de la défense et par  
délégation :

Le directeur de la culture, du patrimoine  
et des archives



Philippe NAVÉLOT



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

Le directeur de l'écologie, du patrimoine  
et des archives

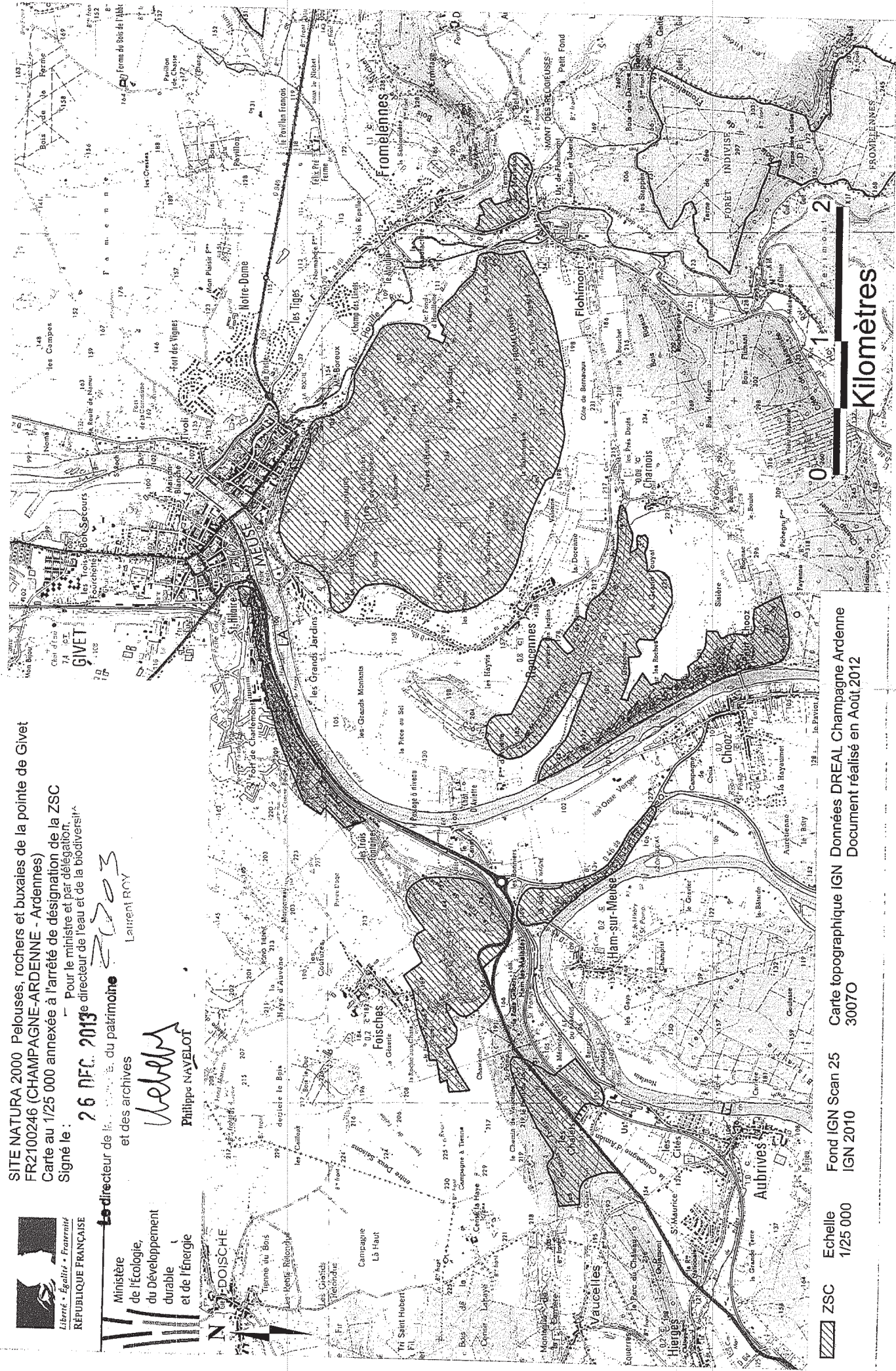
*Philippe NAVELOT*  
Philippe NAVELOT

26 DEC. 2013

Laurent ROY

SITE NATURA 2000 Pelouses, rochers et buxais de la pointe de Givet  
FR2100246 (CHAMPAGNE-ARDENNE - Ardennes)  
Carte au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC  
Signé le :

Pour le ministre et par délégation,  
directeur de l'eau et de la biodiversité



ZSC Echelle 1/25 000  
Fond IGN Scan 25 30070  
Carte topographique IGN Données DREAL Champagne Ardenne  
Document réalisé en Août 2012

